

Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 24
Pouvoirs : 5
Votants : 29

Abstentions : 0
Exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

N°2019-65

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-neuf, le jeudi sept Novembre à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 31 octobre deux mille dix-neuf.

Présents : Christophe Géroutard, Dominique Germond, Raoul Réchignac, Joël Vilard, Albert Delhoume, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinand, Jean Maynard, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Eric Dombay, Agnès Varachaud, Marie-Laurence Morange, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier

Suppléants présents : Stéphane Malivert

Pouvoirs : Pascale Raffier délégation à Alain Perche, Maryse Thomas délégation à Christian Vignerie, Alain Blond délégation à Marie-Laurence Morange, Magdalena Fredon délégation à Guy Ratinand, Jean-Louis Clermont-Barrière délégation à Patrick Gibaud

Secrétaire de séance : Agnès Varachaud

Objet : Harmonisation de la tarification des ALSH communautaires à compter du 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Président explique qu'à la mise en place d'une nouvelle tarification des ALSH communautaires est l'une des étapes du travail d'**harmonisation** mené pour ces structures d'accueil de la jeunesse.

Pour rappel, les objectifs poursuivis à travers la recherche d'harmonisation étaient les suivants :

- **Uniformiser les pratiques sur l'ensemble du territoire** : Horaires de fonctionnement, modalités de tarification, d'inscription, règlement intérieur

Depuis la dernière rentrée scolaire, les familles disposent ainsi sur le territoire d'un document d'inscription et d'un règlement intérieur uniques et communs, pour l'accès aux ALSH communautaires du territoire Ouest Limousin.

En ce qui concerne les horaires de fonctionnement, l'éloignement géographique et le système de navettes mis en place pour le transport des enfants pour se rendre à l'ALSH de Maisonnais, justifient le maintien des horaires différenciés existants, tenant ainsi compte des spécificités du territoire.

- **Harmoniser les pratiques entre chaque centre** : ceci a été réalisé par la mise en place d'un travail de transversalité des équipes, le croisement des pratiques sur des temps administratifs communs pour les directeurs et directeurs adjoints, ainsi que l'utilisation du logiciel de gestion Noé et du module de pointage des présences sur tablette.

Chaque structure possède et garde un projet pédagogique propre, témoignant des spécificités de chaque territoire où l'ALSH est implanté. Depuis la rentrée de septembre 2019, chaque structure travaille à l'écriture de mise à niveau de son projet pédagogique (les actuels projets datant de 2014) avec un objectif de finalisation à la fin de l'année 2019.

- **Mutualiser les moyens tant humains que matériels** : C'est notamment la possibilité en cas de besoin de faire appel à un autre ALSH pour dégager si possible un animateur. C'est également la mutualisation de matériels spécifiques et coûteux (ex : sièges autos, climatiseurs portatifs, matériel de camping...), et c'est aussi le montage de projets plus conséquents qui engloberaient tous les accueils (ex : un projet séjour été).

- **Simplifier l'accès des ALSH aux familles du territoire** par le biais d'une lecture facilitée sur les tarifs proposés, les conditions d'inscriptions, les activités proposées et les modalités de fonctionnement.

A ce jour, il convient que le Conseil Communautaire se penche sur la question de **l'harmonisation des tarifications pratiquées**. Pour se faire, les services communautaires (coordinatrice jeunesse, responsables de structures, responsable finances) ont travaillé sur des propositions de tarification tenant compte de 5 critères :

- Correspondre aux besoins et aux ressources des familles du territoire
- Ne pas impacter à la baisse les recettes pour la collectivité
- Permettre de conserver l'attractivité des accueils
- Une lecture simplifiée des tarifs
- Une augmentation « mesurée » des tarifs, restés inchangés depuis la fusion.

2 propositions de tarification ont été soumises à la commission « enfance/jeunesse » en date du lundi 28 octobre 2019, avec les **orientations ci-dessous**, tenant compte à la fois de l'expérience acquise par les responsables et animateurs, d'un questionnaire de satisfaction et de besoins adressé aux familles du territoire, des pratiques sur des territoires voisins, et des simulations financières effectuées par la collectivité :

- Des **prix plus attractifs pour la journée complète** au lieu de la demi-journée
- Des **quotients familiaux harmonisés** (Il est appliqué un écart de 3% entre chaque tranche de quotients familiaux)
- Maintien de la **participation de la collectivité au prix du repas**
- Des **prix « dégressifs » généralisés pour les fratries** (36% des familles utilisatrices à Maisonnais, 23% à Saint-Laurent, 37% à Cognac)
- Des **suppressions de certains tarifs** pour une meilleure lisibilité et une cohérence des tarifs.

La Commission « enfance/jeunesse » réunie le lundi 28 octobre 2019, s'est positionnée sur la proposition suivante :

€ **Proposition** : revalorisation de 1% des tarifs, et une « réduction » de 15% à partir du 2^{ème} enfant par rapport au prix initial (dégressivité fratrie).

QF	½ journée avec repas	Journée 1 enfant	Journée 2e enfant et plus
De 0 à 750	7.27€	10,55 €	8,97 €
De 751 à 1150	7.49€	10,87 €	9,24 €
De 1151 à +	7.72€	11,20 €	9,52 €

Seraient supprimés :

- Le tarif « sortie » qui ne se justifie pas lorsque la sortie ne comporte pas d'activités payantes.
- Le tarif « repas seul » car non utilisé par les familles.
- Le tarif « retard », inutile car non appliqué à ce jour.
- Le tarif « demi-journée sans repas », car peu utilisé au regard des statistiques.
- Le tarif « hors territoire ccol » car nos structures ont suffisamment de capacités d'accueil, mais également parce que ce tarif est dissuasif pour des familles à faibles revenus, et que par ailleurs aujourd'hui seulement 7% des familles utilisatrices sont hors du territoire.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** quant à cette proposition de tarification applicable dans les ALSH communautaires à compter du 1^{er} janvier 2020, à savoir :

QF	½ journée avec repas	Journée 1 enfant	Journée 2e enfant et plus
De 0 à 750	7.27€	10,55 €	8,97 €
De 751 à 1150	7.49€	10,87 €	9,24 €
De 1151 à +	7.72€	11,20 €	9,52 €

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD